

Les meilleures conditions ont été obtenues auprès de M. Courtin qui accepte de faire les travaux pour la somme de 380.000 fr. La Commission des Finances propose autoriser le Maire à passer marché.

Le Conseil Municipal

Sur l'appel d'offres auquel il a été procédé.

Il résulte de ce que M. Courtin accepte par entente dure de faire des travaux meilleurs que le résultat de l'appel.

Sur l'avis de la Commission

donne mandat

- à M. le Maire pour passer marché avec M. Courtin à Bapaume sur la réfection des débris des terrains de l'Orangerie avenue Emile Zola.
- tel que le montant du marché sera limité à la somme de 380.000 fr.
- tel que la dépense sera mandatée Ch. XXXIV art 9 "renouvellement des terrains de l'Orangerie".

Adopté à l'unanimité moins l'abstention : M. Rautin.

b) Stade de la Tribune

(Chabot d'en bas du football et clôture voie nouvelle (égal))

Un appel d'offres a été lancé par les architectes Legay Batout qui a donné des résultats compris entre 110.000 et 133.000 fr.

Une autre entreprise consultée accepte de réaliser l'ensemble des travaux (la somme de 53.000 fr.) (Planteuste)

Le Conseil Municipal

Sur l'appel d'offres auquel il a été procédé.

Sur l'avis de la Commission des finances,

autorise

- M. le Maire a passé avec M. Planteuste un marché limité à 55.000 francs pour construire de clôturer le long de la voie nouvelle bordant le Stade et prendre une entrée (Foot-ball).

- tel que la somme sera mandatée Ch. XII art 11 entretien des stades et autres édifices sportifs.

Adopté à l'unanimité.

2) Clôture côté Cité 24 Maisons. La dépense suivant un devis

approvisé

le 6.7.1936

59077

par les services techniques élaboré.

Les travaux comprennent la construction d'un mur de soutènement, un grillage et la plantation de haies vertes (cypressus) demandées par le service Départemental.

Le Protocole international.

Mémo rapport de la Commission des finances devant mandat
- au Dr Blaize pour faire voter à nouveau à offre pour la construction de la cathédrale
et le mise en place des planches.

- Lui demande de voter l'ordre accompli les demandes suivantes de M. Chabot tenues de
l'avenue et des sports, en vue de l'obtention d'une subvention, les deux dernières devant
être votée au prochain piedement accepté.
- dit que les deux mandats Dr. XXII et M. Chabot des délégués et
aussi à l'avenue.

Adopté à l'unanimité.
M. Chabot appelle que la subvention exceptée pourait être de 500 000 francs.

¶ Comité International d'Aout - Construction de douilles.

Etat officiel de recette et une hypothèse d'ensemble qui convient à l'organisation
des Reçus des comités internationaux.

Le Dr Chabot demande qu'il soit donné lieu à une réunion d'ensemble qui convient aux
comités de la Ville puisque les 10 000 francs versés à M. Blanchard sont largement con-
vertis par le tiers de 8,80%. Sur les départs proposés au Drage.

- Au mois d'Aout prochain une somme de 15 francs sera versée à l'école du
Général Branière dans notre ville 10 à 80 francs. Son réception celle coloniale
est nécessaire à l'ouverture des douilles.

La Ville sera immédiatement l'avance des frais, conformément aux conventions
qui l'assisteront avec la demande, lors des frais seront remis à une date plus

épée de ferre
néfale d'

soixante

Mr

de l'armée

que je donne

auquel